

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 novembre 2017

Conformément aux statuts de l'association « PETANQUE MEZOISE » les membres se sont réunis en assemblée générale le mercredi 29 novembre 2017 à la salle du temps libre située au TAURUS à 34140 MEZE à dix huit heures sur convocation du conseil d'administration.

L'assemblée générale est présidée par **M. JEAN Daniel** en sa qualité de Président de la PETANQUE MEZOISE.

Le secrétariat de séance est assuré par **M. DELAQUAIZE Philippe**

Ouverture de la séance à 18 heures.

Monsieur le Président constate que **126 membres sur 177 sont présents.**

En conséquence, le quorum étant atteint monsieur le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Monsieur le président demande l'observation d'une minute de silence pour le décès des membres et sociétaires survenus au cours de l'année.

Monsieur le président propose à l'assemblée au regard de l'ordre du jour qui est chargé, d'effectuer les votes à main levée.

Aucune opposition ne s'étant manifestée, le principe du vote à main levée a été adopté.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du rapport moral et d'activités
2. Approbation du rapport financier et approbation des comptes clos au 31 octobre 2017.
3. Affectation du résultat
4. Fixation du montant des licences 2018
5. Vote du budget prévisionnel 2018
6. Résultats sportifs
7. Renouvellement au sein du bureau
Recherche et élection d'un nouveau trésorier adjoint
8. Questions diverses
Nouvelles dispositions 2018 relatives au certificat médical

Après avoir souhaité la bienvenue et remercié l'ensemble des membres qui par leur présence manifestent leur intérêt et leur attachement au club, Monsieur le président aborde le premier point de l'ordre du jour:

PÉTANQUE MÉZOISE

Point 1 à l'ordre du jour

Rapport moral et d'activités

Monsieur le président souligne l'excellente saison effectuée par le club en termes de résultats sportifs et de la participation relevant des concours internes.

Avec un effectif de 177 licenciés la PM (PETANQUE MEZOISE) est toujours au 1^{er} du secteur de Sète.

Répartis de la façon suivante : 87 vétérans H/F, 67 seniors masculins, 14 seniors féminines, 9 jeunes en juniors, cadet et minimes.

Les adhésions en qualité de membres affichent une hausse significative passant de 89 à 113 en 2017.

	Elite régionale ou départementale	Honneur	Promotion	Totaux
Seniors/Vétérans Féminines	2	2	14	18
Seniors Messieurs	4	15	48	67
Jeunes		1	8	9
Vétérans 60 H	3	25	55	83
Totaux	9	43	125	177
Nouveaux licenciés = 30				
Membres honoraires à jour des cotisations = 113				

Monsieur le Président remercie tous les membres de la PM qui grâce à leur investissement ont permis d'obtenir de tels résultats.

Autre point abordé par Monsieur le président : la présence de l'association lors des différentes compétitions officielles, elle a non seulement été massive mais également très compétitive quant aux résultats obtenus par les différentes équipes tout au long de la saison. Monsieur le Président après avoir donné lecture des performances probantes réalisées se réjouit que les couleurs du club, de notre ville et également de notre département aient été représentées de manière remarquable tant au niveau des championnats départementaux, régionaux que nationaux.

PÉTANQUE MÉZOISE

Monsieur le Président fait état des joueurs classés pour la saison 2017

	Elite régionale ou départementale	Honneur	Promotion	Totaux
Seniors/Vétérans Féminines	2	2		4
Seniors Messieurs	4	15		19
Jeunes		1		1
Vétérans 60	3	25		28
Totaux	9	43		52

Concernant les 48 concours officiels et internes organisés par l'association sur l'ensemble de la saison, monsieur le président note avec satisfaction que les dits concours ont rassemblé quelques 5511 (CO : 1959 + CI : 3552) joueurs et qu'aucun incident n'a été à déplorer. A noter également le fort taux de participation des équipes du club aux différents éliminatoires de secteurs et championnats.

Monsieur le président remercie les services municipaux pour leur assistance technique et matérielle.

La PM ayant une activité sportive grandissante, Monsieur le président lance un appel à responsables susceptibles d'encadrer les équipes engagées dans les diverses compétitions. Toutes les bonnes volontés seront les biens venus.

La soirée de clôture de la saison qui s'est déroulée le 03 novembre 2017 dans la salle du temps libre mise gracieusement à la disposition de l'association par la municipalité a regroupé 162 personnes pour une soirée festive.

Pour conclure, Monsieur le président considère que la saison a été exceptionnelle en tout point de vue.

Monsieur le président rappelle que conformément à la réglementation le rapport qu'il vient de présenter doit être soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Il est procédé au vote qui approuve à l'unanimité le rapport présenté : **soit 126 voix favorables.**

Point 2 à l'ordre du jour

Rapport financier

Après avoir remis à chaque membre les documents relatifs à la ventilation des écritures comptables de l'exercice 2016, monsieur le président informe l'assistance que Monsieur René DEHAN , vérificateur extérieur des comptes de cet exercice a validé l'ensemble des écritures présentées.

Il remercie la municipalité pour son aide financière qui s'est traduite par l'attribution d'une subvention de 1170€, ainsi que 20 polos floqués à la ville de Mèze .

Remerciements particuliers aux différents donateurs qui ont apporté leur soutien financier au club : MAXIME FORAGE ; Sté. Transport PREMAT ; SAS FRANCK ; L'OSCARINE Restaurant et CHANTAL VOVARD.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Claude ACCARIES, trésorier du club, qui commente le document du rapport financier 2017, chapitre par chapitre, en justifiant chacune des écritures, précisant que la participation financière du club est destinée à l'ensemble des membres, soit pour les tenues vestimentaires aux couleurs du club et de la ville, soit pour les championnats, les manifestations sportives ou festives qui ont eu lieu tout au long de la saison avec le souci d'être équitable envers tous les membres de la PM.

En conclusion le bilan financier laisse apparaître un solde POSITIF de 2606.61 €.

Monsieur le président rappelle que le rapport financier qu'il vient de présenter doit lui aussi être soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Il est procédé au vote qui approuve à l'unanimité le rapport présenté : **soit 126 voix favorables.**

Point 3 à l'ordre du jour

Affectation du résultat

Monsieur le président indique qu'un seul gros achat a été effectué cette année : 1 frigo/congélateur.

Monsieur le président soumet à l'approbation de l'assemblée générale la proposition précitée.

Il est procédé au vote qui approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat : **soit 126 voix favorables.**

PÉTANQUE MÉZOISE

Point 4 à l'ordre du jour

Fixation du montant de la licence

Après avoir évoqué le prix de la licence reversé au comité : 31€ et les charges inhérentes, à savoir : l'affiliation à la fédération Française d'un montant de 50€ ainsi que l'inscription de 10 équipes aux championnats des clubs qui s'élève à 200€.

Monsieur le président propose de garder le montant actuel des licences seniors et juniors à 35€ et 15€ pour les cadets, minimes et benjamins.

La carte de membre reste également fixée à 15€.

Monsieur le président soumet la proposition à l'approbation de l'assemblée générale.

Il est procédé au vote qui approuve à l'unanimité le rapport présenté : **soit 126 voix favorables.**

Point 5 à l'ordre du jour

Le budget prévisionnel

Après avoir mis à la disposition de chaque membre, les documents qui permettent d'apprécier les prévisions de dépenses et de recettes, monsieur le Président explicite les orientations du club.

Le trésorier, Monsieur Claude ACCARIES, justifie les chiffres affichés en notant que la gestion devra être tout aussi rigoureuse lors du prochain exercice afin de ne pas s'exposer à des surprises étant entendu que c'est toujours l'intérêt général qui doit motiver les décisions.

Le budget prévisionnel pour l'année 2018 est évalué à 42231€.

Monsieur le président soumet le budget prévisionnel présenté à l'approbation de l'assemblée générale.

Il est procédé au vote qui approuve à l'unanimité le rapport présenté : **soit 126 voix favorables.**

Point 6 à l'ordre du jour

Résultats sportifs

Monsieur le président dresse la liste des brillants résultats obtenus tout au long de la saison. Il précise, qu'à ce jour, nous ne disposons pas des statistiques des divers classements du club par rapport au comité de Sète et du CD34. Néanmoins la PM, par ses résultats reste un des clubs les plus performants de la région.

PÉTANQUE MÉZOISE

Il félicite tous les compétiteurs pour leurs remarquables prestations qui ont honoré le club et par conséquence notre ville.

Résultats sportifs :

Champions de ligue en doublettes séniors : qualifiés pour le FRANCE

CUSIN P – NOUZERAN J

Champion de l'Hérault CADET en tête à tête et en triplettes :

PEREZ L

Vice - Champion de l'Hérault doublette séniors :

CUSIN P – NOUZERAN J

Championnes de secteur de Sète en doublettes féminines séniors :

MARTINEZ A – VIDAL M

Champions de secteur de Sète en triplettes séniors :

REINARD V – BAUER F – LAMOUREUX A

Vice - Champions de secteur de Sète en triplettes séniors :

TRIAKI Y – LABORDE A – MAXIME H

Champions de l'Hérault en triplettes vétérans : qualifiés pour le France :

JOULIE G – NAVARO G – NAVARRE C

Champions de secteur de Sète en doublettes séniors :

BAUER F – REINARD V

Champions des clubs de l'Hérault séniors 1^{ère} Division

Coupe de France des clubs : 4 tours en départemental et 3^{ème} tour interzone.

Récompenses relatives au concours internes de La Parée :

Le superbe challenge qui est remis en jeu tous les ans revient cette année à :

MINARRO LAURENT

Sont récompensés 6 compétiteurs: MINARRO LAURENT ; BAUER FREDERIC ;
CHANUC CHRISTOPHE ; PEREZ AUGUSTIN ; ROCCAZ ROBERT ; MOREAU FRANCK.

Et cette année la meilleure féminine est :

SCHOELLKOBBS NADINE

Sont également récompensées les 6 meilleures féminines : SCHOELLKOBBS NADINE ;
SARRIO ROSE MARIE ; FERTELLE LUCIE ; VOLANDI ERICA ; PLANCHON CORINNE ; MARTIN
JEANNE.

PÉTANQUE MÉZOISE

Remerciements particuliers aux 5 sponsors qui ont participé aux concours organisés pour la fête de MEZE

AVENIR PAYSAGE : SANCHEZ Michel ; DEDOU GORSSE ; LUCAS Poissonnerie des Halles de Mèze ; LE CASINO De Balaruc Les Bains ; L'OSCARINE Restaurant.

Le calendrier des concours officiels prévus en 2018 à La Parée : 14 concours

DATE	LIEU	TYPE	DOTATION	DESIGNATION
vendredi 16 mars 2018	MEZE	TV	150	
mercredi 4 avril 2018	MEZE	TV	150	
mardi 24 avril 2018	MEZE	TV		RESERVE SECTEUR SETE
Vendredi 27 avril 2018	MEZE	T	150	
mercredi 9 mai 2018	MEZE	TM	150	
mercredi 30 mai 2018	MEZE	T	150	CHALLENGE GALIBERT
mardi 5 juin 2018	MEZE	TM	150	
mardi 26 juin 2018	MEZE	T : 1 promo mini	150	
mardi 10 juillet 2018	MEZE	T	150	
vendredi 13 juillet 2018	MEZE	D	150	
mercredi 1 août 2018	MEZE	T	200	CHALLENGE MAXIME HORACE
lundi 13 août 2018	MEZE	TM	150	
lundi 3 septembre 2018	MEZE	DV	150	
lundi 17 septembre 2018	MEZE	D	150	

La Fête annuelle de MEZE : 5 concours ouverts à tous, du 14 au 20 août 2018

3 concours en doublettes montées : 14 ; 15 et 20 août

2 concours en triplettes montées : 16 et 17 août

Les concours internes ouverts à tous organisés tous les jeudis.

REMARQUE : cette année a été prévu un concours avec 1 promotion mini ; 3 concours en triplettes mixte ; ainsi qu'un concours en doublettes vétérans le 03 septembre 2018.

Point 7 à l'ordre du jour

Renouvellement du bureau

Monsieur le président précise que conformément aux statuts le nombre de personnes siégeant au conseil d'administration n'est pas limité.

Un appel à candidature est lancé. Monsieur Guillaume DUBOUR se propose de faire partie des membres du conseil d'administration.

Monsieur le président présente à l'assemblée générale la composition du bureau directeur et demande si une personne est candidate pour le poste de trésorier adjoint suite à la démission de Monsieur Denis LEFRANCOIS.

Monsieur JEAN Sylvain de Mèze est retenu pour cette candidature.

PÉTANQUE MÉZOISE

Sont déclarés élus pour la saison 2018 :

Président d'honneur : Monsieur **DESPLAT Yvan**

Président : Monsieur **JEAN Daniel** né le 18 septembre 1946 à Montpellier
Demeurant 4 rue du Cerisier à 34140 MEZE et exerçant la profession
de : Retraité de la marine.

Vice Président : Monsieur **MAXIME Horace** né le 13 septembre 1939
Demeurant 2 rue de Girard à 34140 MEZE et exerçant la profession
d'artisan

Secrétaire : Monsieur **DELAQUAIZE Philippe** né le 23 septembre 1950
Demeurant 3 rue Tadorne à 34140 MEZE et exerçant la profession de
retraité

Secrétaire adjoint : Monsieur **LACASSAGNE William** né le 05 mai 1954
Demeurant 79 rue Ferdinand Buisson à 91210 DRAVEIL et exerçant
la profession de négociant.

Trésorier : Monsieur **ACCARIES Claude** né le 05 mars 1952
Demeurant lotissement le PONAN, 24 route Mourre Blanc à 34140
MEZE et exerçant la profession de retraité

Trésorier adjoint : Monsieur **JEAN Sylvain** né le 30 mai 1970
Demeurant 9 lotissement Les Horts à Mèze exerçant la profession
d'ostréiculteur.

Responsables délégués : chargés de l'organisation des concours internes à La Parée
Messieurs **GRESSANI Lucien & BRILL Michel**

13 membres élus au Conseil d'Administration :

M. CABROL René, M. BRILL Michel, M. CAILLARD Jean Michel, M. CHALLIES Christophe,
M. DUBOUR Guillaume, M. DIAZ Pierre, M. JEAN Sylvain, M. MINARRO Laurent, M. ORTIZ
Jean, M. RIQUELME Didier, M. ROUGELIN André, M. TOURNEMIRE Patrice, Mme
VOVARD Chantal.

Point 8 à l'ordre du jour

Questions diverses

Demande de licence 2018 suite à la nouvelle réglementation relative au certificat médical
des licenciés d'une association sportive.

La parole est donnée à Monsieur Thierry VERMOREL, président du secteur de Sète,
pour présenter les nouveaux impératifs.

Ci-dessous un condensé des dispositions transmises par mail aux présidents des clubs

PÉTANQUE MÉZOISE

Mesdames, Messieurs,

Suite aux modifications légales liées au certificat médical, nous vous précisons le dispositif applicable pour la saison 2018.

- Pour les nouveaux licenciés (non licenciés en 2017) : produire un certificat médical datant de moins d'un an obligatoirement pour l'obtention de la licence.

- Pour les renouvellements : les certificats produits pour l'obtention de la licence 2017 sont valables 3 ans. Néanmoins, les licenciés doivent OBLIGATOIREMENT renseigner le questionnaire et le document joint en attestant avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques. A défaut, ils doivent fournir un certificat médical datant de moins d'un an.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Très sportivement

Aucune autre question n'étant posée, monsieur le président après avoir remercié l'ensemble de l'assemblée pour le sérieux des travaux et la confiance accordée à l'équipe en place lève la séance vers 19 heures.

Le Président
M. JEAN Daniel



Le secrétaire
M. DELAQUAÏZE Philippe

